

COMMUNE DE



TRESBŒUF

Le **samedi 2 septembre 2023**, la commune de Tresbœuf accueillera les associations à but non lucratif qui proposent des activités sportives, culturelles et de loisirs ainsi que des associations solidaires.

Le forum des associations permettra aux visiteurs de s'informer et de découvrir les différentes activités proposées aux habitants de la commune. La manifestation est ouverte gratuitement au public et aux associations participantes.

Le présent règlement définit les conditions de participation et les modalités de la manifestation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1

Pour participer à la manifestation, les associations doivent répondre aux conditions suivantes :

- Avoir un siège social à Tresbœuf et/ou mener des activités sur le territoire communal.
- Proposer des activités sportives et/ou de loisirs (cours, ateliers, rencontres...) ou des actions de solidarité
- Être ouverte à tous les Tresbourgeois
- Ne pas mener d'activités ou poursuivre des buts sectaires, politiques, religieux

De même les associations participantes s'engagent à ne pas faire au cours de la manifestation de propagande politique, confessionnelle ou sectaire (affichage, prise de parole, distribution de tracts...) sous peine d'exclusion.

MODALITES D'INSCRIPTION

2

A. Procédure d'inscription

Pour participer à la manifestation, les associations doivent transmettre à la mairie de Tresbœuf **avant le 25 août 2023** (coordonnées dans la partie « contact ») les documents suivants :

- Le formulaire d'inscription dûment complété

Vous pouvez télécharger les documents à l'adresse suivante :

www.tresboeuf.fr

B. Instruction des demandes d'inscription

Seules les demandes des associations répondant aux conditions de participation sont prises en compte (voir item « Conditions de participation »). Par ailleurs seuls les dossiers complets et dûment renseignés seront traités.

C. Annulation de l'inscription

Les associations inscrites et ne pouvant pas pour quelque raison que ce soit participer à l'événement sont tenues de prévenir au plus tôt la mairie par courrier postal ou courriel. Le stand pourra ainsi être proposé à une autre association.

Dans l'éventualité où une association inscrite ne serait pas présente le jour de la manifestation sans en avoir informé la mairie, celle-ci se réserve le droit de ne pas accepter son inscription à la manifestation l'année suivante.

A. Lieu et Horaires

Le Forum des associations et de la mobilité se déroulera le **samedi 2 septembre 2023** dans la salle Jean-Baptiste Chevrel de Tresbœuf.

- 9h – 10h : Installation des intervenants
- 10h – 13h : Accueil du public
- 13h – 14h : Verre de l'amitié

B. Installation sur le site

Les emplacements des stands sont définis en fonction de la nature des activités des associations participant à la manifestation.

Votre emplacement vous sera précisé à votre arrivée à 9h.

Vous disposerez d'une table, d'un panneau d'affichage et de chaises.

La mairie étudie actuellement la possibilité de proposer une alimentation électrique et un réseau wifi mais il est préférable de prévoir un stand sans ces 2 réseaux.

Pour d'autres informations concernant le matériel que vous pouvez apporter, vous pouvez consulter le « guide du Forum des associations ».

C. Accueil du public

La manifestation est ouverte gratuitement au public entre 10h et 13h.

Pour assurer le meilleur accueil possible, les intervenants s'engagent à tenir leur stand pendant toute la durée de la manifestation et de ne pas partir avant la fin.

D. Animation

Les associations ont la possibilité de réaliser des animations afin de présenter leurs activités. La commune met à leur disposition des espaces dédiés avec la possibilité de commenter les animations et /ou de diffuser de la musique.

Les associations intéressées doivent informer la mairie de leur souhait de réaliser une animation sur la fiche d'inscription.

Les animations seront programmées sur 9 créneaux de 20 minutes maximum (installation et désinstallation comprises). Les créneaux seront attribués par ordre d'arrivée des fiches d'inscription. S'il reste des créneaux disponibles, les associations ayant réalisé des demandes auront la possibilité d'effectuer un deuxième passage.

E. Stand de la mobilité et du covoiturage

La mairie souhaite proposer un stand de mobilité et du covoiturage qui aura pour mission de proposer des offres et des recherches de covoiturage sur les communes proches.

Afin d'inciter les habitants à s'investir dans cette action solidaire, les intervenants pourront, dès qu'ils en auront l'occasion, rappeler la présence de ce stand aux visiteurs.

F. Buvette

La commune de Tresbœuf souhaite proposer à 2 associations volontaires et souhaitant travailler ensemble de tenir une buvette durant la manifestation (entre 9h et 13h – Hormis verre de l'amitié offert par la mairie à 13h)

Dans le cas où plus de 2 associations seraient intéressées, la mairie effectuera un tirage au sort. Un roulement sera alors proposé pour les années suivantes.

L'organisation et la gestion de la buvette est sous la responsabilité des associations sélectionnées et ainsi les bénéfices de ce stand seront au profit des 2 associations.

RESPONSABILITE DES ASSOCIATIONS

4

Les associations participantes sont responsables des animations qu'elles présentent et de la conformité du matériel qu'elles utilisent et/ou installent dans leur stand. Elles veillent à ce que leur installation et leurs animations n'entraînent pas de risque pour le public et qu'elles soient bien couvertes par leur assurance responsabilité civile.

Une surveillance générale est effectuée par les services de la commune pendant toute la durée de la manifestation. Cependant, les associations doivent assurer la surveillance de leur matériel. En aucun cas la commune de Tresbœuf ne pourrait être tenue pour responsable des dégradations ou vols qui pourraient éventuellement intervenir à l'encontre de ce matériel.

CONTEXTE SANITAIRE

5

Les associations participantes s'engagent à respecter les protocoles sanitaires en vigueur à la date de l'événement.

Si le contexte sanitaire se dégrade, la mairie se réserve le droit d'annuler la manifestation.

CONTACT

6

Marie de Tresbœuf
Service Culture / Sport / Loisirs
9 rue des Merisiers
35320 TRESBOEUF

Responsable : Romain Vacherot
Téléphone : 02 99 44 63 10
Portable : 07 50 55 94 65
Courriel : mairie@tresboeuf.fr



Site : www.tresboeuf.fr



Commune de Tresbœuf - officiel